



Pour diffusion immédiate  
CNW Codes 69 et 38  
Hebdos régionaux du Centre-du-Québec  
et de la Mauricie

## Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air à Bécancour Le BAPE tient une séance publique d'information

Québec, le 4 décembre 2024 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce le début de la période d'information publique sur le [projet d'installation d'équipements de séparation de l'air sur le territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour par Air Liquide Canada inc.](#) et invite la population à la séance publique d'information qui se tiendra le mercredi 18 décembre 2024 à compter de 19 h 30.

Au cours de cette séance, les citoyens et citoyennes pourront assister à une présentation d'Air Liquide Canada, l'initiateur du projet qui s'inscrit dans le cadre du développement de la filière batterie au Québec. Ils pourront ensuite poser des questions et obtenir des renseignements concernant le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE.

---

**Date :** Le mercredi 18 décembre 2024  
**Heure :** 19 h 30  
**Endroit :** Église multifonctionnelle de Bécancour  
3025, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour  
En direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

---



Crédit photo : Air Liquide Canada inc. (Selin Coskuner)

## Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les documents peuvent aussi être consultés à la bibliothèque de Bécancour, située au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour ainsi qu'au Bureau du Ndakina de W8banaki, localisé au 10175, rue Kolipaio à Wôlinak. Il est également possible de communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

Les citoyens et citoyennes, les groupes, les municipalités ou les organismes qui souhaitent que le BAPE fasse un examen public sur les aspects sociaux, écologiques et économiques du projet ont jusqu'au vendredi 3 janvier 2025 pour faire une [demande de consultation publique ou de médiation](#) auprès du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Patrick Fournier  
Conseiller en communication  
581 925-0696 ou 1 800 463-4732  
[air.becancour@bape.gouv.qc.ca](mailto:air.becancour@bape.gouv.qc.ca)  
[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)